



Juin 2023

## La lettre de **Catherine Di Folco** Sénateur du Rhône

### EDITO

Agressions, injures ou encore menaces de mort, nombre d'élus locaux et de parlementaires sont aujourd'hui confrontés à de tels actes. La démission du maire de Saint-Brévin-les-Pins en est la triste illustration.

Les difficultés auxquelles les maires sont confrontés dans leurs fonctions sont au cœur des travaux du Sénat. Aussi, la commission des lois, au sein de laquelle je siège, a décidé d'auditionner les parties prenantes concernées par l'agression du Monsieur Yannick Morez afin de déterminer les moyens mis en œuvre par les services préfectoraux pour faire face aux menaces et agressions et le soutenir, notamment dès ses premières alertes.

Comment pouvons-nous expliquer, alors que nous vivons dans une démocratie représentative, le choix de recourir à la violence ? La démission d'un maire constitue un échec de notre République, plus encore quand elle intervient à la suite de violences ; leurs auteurs doivent être sévèrement sanctionnés.

A l'initiative de François-Noël Buffet (LR), président de la commission des Lois, une proposition de loi visant à renforcer la sécurité des élus locaux et la protection des maires a récemment été déposée. Elle prévoit de renforcer l'arsenal répressif pour mieux protéger les élus locaux dans l'exercice de leur mandat. Elle améliore la prise en charge des élus victimes de violences. Enfin, elle opère un changement de culture au sein du monde judiciaire et des acteurs étatiques dans la prise en compte des violences commises sur les élus et des réalités des mandats locaux.

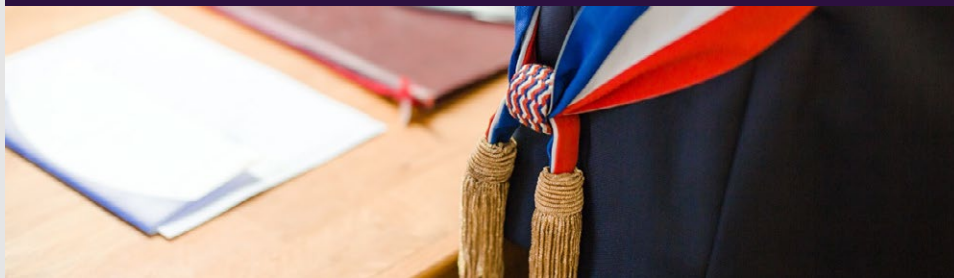
Par ailleurs, dans le prolongement de mon rapport présenté lors de l'examen de la proposition de loi visant à revaloriser le statut de secrétaire de mairie, je participe désormais aux travaux de la mission d'information sur l'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale. Avec mes collègues Cédric Vial (LR) et Jérôme Durain (SER), nous avons produit un rapport intitulé : Attractivité du métier de secrétaire de mairie - Faire de la fonction de secrétaire de mairie un véritable métier ! que nous avons présenté le 1 juin et remis au Président de l'AMF le 6 juin ainsi qu'au Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques le 13 juin.

En outre, nous étudions les apports de la « marque employeur » dans la stratégie visant à valoriser l'image de la Fonction Publique vis-à-vis des jeunes diplômés, des agents en poste ainsi que des salariés extérieurs qui souhaitent se réorienter.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre d'information qui retrace mon activité parlementaire tout au long du mois de mai.

Bien sincèrement,

**Catherine DI FOLCO**



## Le Sénat veut améliorer l'attractivité des métiers dans les collectivités

A la suite des travaux que j'ai pu mener lors de l'examen de la **proposition de loi visant à revaloriser le statut de secrétaire de mairie** présenté par le groupe Communiste, républicain, citoyen et écologiste (CRCE), et adoptée à l'unanimité par le Sénat le 6 avril, j'ai désormais le plaisir de participer aux travaux de la **mission d'information sur l'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale**.

En effet, la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales a lancé une mission d'information sur la situation des secrétaires de mairie et la **stratégie de la « marque employeur » au service de l'attractivité de l'emploi en collectivité**.

Sujet majeur de préoccupation pour les collectivités qui rencontrent de plus en plus de difficultés à recruter et à fidéliser des agents qualifiés, l'attractivité de la fonction publique sera au cœur des travaux des sénateurs. Sans agents qualifiés et mobilisés, c'est le niveau des services publics qui sera remis en question.

**Nous nous penchons également sur la situation extrêmement préoccupante des vacances de poste de secrétaire de mairie**, dans le prolongement de mon rapport concernant la proposition de loi visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie.

À cette occasion, nous avons pu, à l'unanimité, saluer le caractère indispensable de ces collaborateurs. À 94% des femmes, elles forment avec le maire un binôme, véritable moteur des territoires ruraux. Couteaux suisses, elles sont sur tous les fronts- juridique, politique et social - et elles sont les premières personnes que les habitants rencontrent lorsqu'ils ont une difficulté. Mais faute d'une véritable reconnaissance statutaire et d'une rémunération à la hauteur des responsabilités exercées, ce poste n'attire pas.

Nous avons donc enjoint le Gouvernement - seul maître en matière de statut et de grille de rémunérations des agents de la fonction publique territoriale -, a apporté une attention particulière à ce métier dans le cadre des travaux qu'il a engagé en février dernier sur la rénovation des emplois dans la fonction publique.

A ce jour, face à l'urgence pour les territoires, nous proposons :

- L'instauration d'une formation initiale obligatoire commune au métier de secrétaire de mairie, quel que soit le statut de l'agent concerné ;
- Favoriser la promotion interne de ces agents, en prenant compte l'exercice des fonctions de secrétaires de mairie pour l'établissement des listes d'aptitude ;
- Étendre aux communes de 1 000 à 2 000 habitants la faculté de recruter des contractuels pour pallier à ces vacances de poste.

Moins de quatre semaines après l'adoption à l'unanimité par le Sénat de la proposition de loi de Céline Brulin et des membres du groupe CRCE, le Sénateur François Patriat (RDPI) a décidé de présenter une nouvelle proposition de loi visant également à revaloriser le métier de secrétaire de mairie.

Le constat reste inchangé : il est urgent d'agir pour répondre au besoin actuel de reconnaissance des agents exerçant les fonctions de secrétaire de mairie et améliorer, pour l'avenir, l'attractivité de ce métier qui garantit le bon fonctionnement des communes ainsi que la qualité du service public.

Après avoir fait adopter plusieurs amendements en commission, en cohérence avec les travaux que j'ai préalablement menés, nous avons adopté cette nouvelle proposition de loi.



Remise du rapport sur l'attractivité du métier de secrétaire de mairie au **Président de l'AMF, le 6 juin** et au **Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, le 13 juin**. **[Consulter le rapport](#)**

---

## Démission du maire de Saint-Brevin-les-Pins : la commission des lois du Sénat se mobilise en faveur d'une meilleure sécurité pour les élus



Après l'annonce publique par Yannick Morez de sa démission du mandat de maire de la commune de Saint-Brevin-les-Pins, la commission des lois du Sénat a souhaité l'auditionner afin qu'il porte devant la représentation nationale son témoignage de maire confronté à des agressions inacceptables liées à l'exercice de son mandat.

Pour François-Noël Buffet, président de la commission : « *L'agression d'un maire, c'est une attaque contre la République* ».

La démission de Yannick Morez illustre combien les maires, en première ligne dans l'action publique locale, peuvent être, parfois même avec leur famille et leurs proches, confrontés quotidiennement à la violence de nos concitoyens.

À la suite du décès du maire de Signes, Jean-Mathieu Michel, en août 2019, la commission des lois avait proposé un Plan d'action pour une plus grande sécurité des maires, et été à l'origine d'évolutions législatives permettant d'assurer une plus grande protection juridique des maires.

Après ce témoignage, la commission des lois du Sénat a poursuivi ses travaux sur les violences auxquelles sont confrontés les élus locaux, et particulièrement les maires.

Après avoir entendu le garde des sceaux, ministre de la justice, Éric Dupond-Moretti, sur les conditions dans lesquelles l'autorité judiciaire a pris en considération la situation d'insécurité à laquelle M. Morez était confronté, la commission a auditionné le préfet de la région Pays-de-la-Loire et de la Loire-Atlantique ainsi que le sous-préfet de Saint-Nazaire.

Cette audition a eu pour objet de déterminer quels moyens ont pu être mis en œuvre par les services préfectoraux pour faire face aux menaces et agressions auxquelles le maire de Saint-Brevin-les-Pins était exposé du fait d'une décision imposée par l'État (ouverture d'un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile dans sa commune).

---

## Les sénateurs posent leurs conditions en matière de ZAN



Alors que le Gouvernement a inscrit prochainement à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la proposition de loi issue de la majorité sénatoriale pour « faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette (ZAN) au cœur des territoires », notre groupe LR a tenu à lui rappeler ses lignes rouges.

Souhaitant replacer le maire et la commune au cœur du dispositif, la majorité sénatoriale a dû, en effet, lutter âprement lors des débats au Sénat pour enrayer la logique verticale du Gouvernement - de l'État prescripteur, vers les communes via le bras armé des régions.

Nous avons ainsi obtenu de nombreuses avancées : **territorialisation** du dispositif, **gouvernance décentralisée** du ZAN, adoption de nouveaux **outils pour faciliter la transition**, amélioration de l'**accompagnement des futurs projets structurants** dans les territoires.

Si nous sommes prêts au compromis lors de l'examen par l'Assemblée nationale, pour permettre l'adoption définitive de ce texte très attendu par les élus locaux, nous ne laisserons toutefois pas le Gouvernement le dénaturer.

Nous avons donc rappelé au ministre que nous souhaitons que :

- Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) reste non normatif. Il ne s'imposera pas aux documents d'urbanisme et la commune restera seule décisionnaire en matière de territorialisation du ZAN ;
- Les grands projets nationaux, publics comme privés (centrales nucléaires, prisons etc.) soient « comptés à part », c'est-à-dire imputés sur l'enveloppe d'artificialisation de l'État et non sur celle des communes concernées. Faute d'un tel dispositif et d'une liste précise des projets concernés de nombreuses communes se verront privées de la moindre possibilité d'aménagement de leur territoire ;
- Les spécificités locales soient mieux prises en compte, en actant le principe d'un droit, pour chaque commune, à artificialiser au moins 1 hectare de son sol.
- Soit inscrit dans la loi le principe selon lequel les jardins particuliers et les surfaces occupées par des constructions, installations et aménagements nécessaires à l'exploitation agricole soient comptabilisés comme non-artificialisés ;
- La création des périmètres de densification et de recyclage fonciers, au sein desquels la densification ne serait pas comptabilisée comme de l'artificialisation, soit maintenue.

---

## Les zones à faibles émissions (ZFE) ne doivent pas être des zones à forte exclusion !



Pour mieux identifier les difficultés rencontrées par les riverains et les professionnels, la mission d'information du Sénat sur l'acceptabilité et la mise en œuvre des ZFE-m, a souhaité recueillir le point de vue des principaux concernés à travers une consultation en ligne, qui s'est déroulée du 17 avril au 14 mai dernier.

Cette consultation a rencontré un vif succès avec plus de 51 000 réponses. Ce niveau de participation inédit témoigne de l'attention aigüe portée aux enjeux liés à la mise en œuvre des ZFE par nos concitoyens. Les problématiques mises en avant par les usagers trouveront une résonance toute particulière dans les préconisations du rapport de la mission « flash » qui sera rendu dans le courant du mois de juin.

**L'Essentiel sur la consultation**

---

## Zones de revitalisation rurale (ZRR) : le Sénat passe à l'offensive



Face à l'inertie du gouvernement concernant le sort des zones de revitalisation rurale (ZRR) dont la fin programmée – le 31 décembre 2023 – approche à grands pas, le Sénat se mobilise pour préserver **ce dispositif**. À la clef, une proposition de loi LR permettant de proroger les ZRR mais surtout d'en modifier les critères d'entrée pour mieux cibler les besoins.

Ce texte prévoit un **critère principal** (densité démographique) et un panachage de **huit critères secondaires** (mesurant le niveau de vie et le cadre de vie) appréciés à la **maille communale**, dont trois au maximum seront pris en compte.

Les **huit critères secondaires proposés** sont :

- le **taux de chômage** ;
- le **déclin démographique** de la commune ;
- l'accès à des professionnels de santé, mesuré par un indicateur statistique, l'**accessibilité potentielle localisée**, qui prend en compte les difficultés réelles d'accès au soin et permet d'appréhender les complexités propres aux déserts médicaux ;
- la **part d'agriculteurs et d'artisans ou commerçants dans la population**, plus marquée dans les communes rurales ;
- le **nombre d'équipements** et de services accessibles au public par habitant (par exemple bureaux de poste, commerces, écoles, hôpitaux, gymnases...);
- l'**âge médian**, reflet du vieillissement de la population ;
- Et le **taux de vacance des logements**, symptôme d'une dévitalisation du territoire.

Cette réforme conduirait au classement de 24 000 communes à minima, soit 6 000 de plus que dans le dispositif actuel. Les ZRR sont essentielles pour l'attractivité de nos territoires ruraux : elles doivent être pérennisées !

---

## Compétitivité de la ferme France : le Sénat vote un texte ambitieux



Avec l'adoption de la proposition de loi transpartisane, pour un choc de compétitivité en faveur de la ferme France, le Sénat réaffirme son soutien à l'agriculture française, à **sa compétitivité et à sa résilience**, grandes oubliées des politiques agricoles des vingt dernières années, instaurant toujours plus de normes et toujours plus de charges pour nos agriculteurs.

Face à ce déclin, le Sénat marque son intention de faire des questions de compétitivité et de durabilité les sujets essentiels des débats à venir sur l'agriculture. Ces deux notions doivent être indissociables en agriculture. Pour transmettre des entreprises attractives permettant de répondre aux attentes alimentaires, sanitaires et environnementales, il faut assurer une juste rémunération des agriculteurs.

Cette proposition de loi regroupe en un texte unique des mesures de compétitivité qui, jusqu'ici, ont trop souvent été traitées séparément.

- **Reconnaître la souveraineté alimentaire comme intérêt fondamental de la Nation,**
- **Protéger davantage les agriculteurs français face aux distorsions de concurrence :**
  - au sein de l'**Union européenne** :
    1. en donnant la possibilité au ministre de l'agriculture de suspendre une décision de retrait de produit phytosanitaire de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) en cas de distorsion avec un autre État membre et en l'absence de solutions alternatives,
    2. en mettant en place des contrôles réguliers par des laboratoires habilités, sur l'origine géographique, florale et l'absence d'adultération du miel, dans un contexte où 50% des miels au sein de l'UE sont frauduleux,
  - avec **le reste du monde**, en remettant à l'agenda du Gouvernement les clauses miroirs pour interdire les produits importés ne respectant pas nos standards,
- **Modérer les charges des agriculteurs pour que leur revenu ne soit plus la variable d'ajustement de la compétitivité avec :**
  - **L'indexation sur l'inflation**
    1. de la déduction pour épargne de précaution,
    2. du régime fiscal "micro-bénéfice agricole" applicable aux exploitants agricoles,
    3. de l'exonération sur les plus-values.
  - un **taux de TVA intermédiaire** pour l'élevage et l'entraînement des équidés,
  - l'extension de l'**exonération sociale** bénéficiant aux employeurs agricoles de travailleurs saisonniers **aux entreprises de travaux forestiers**,
- **Encourager le renouvellement des pratiques et l'adaptation de notre agriculture au changement climatique avec :**
  - l'extension du champ du **crédit d'impôt** d'aide à l'investissement à l'immatériel,
  - le financement possible de l'**accès au foncier des jeunes agriculteurs** par le livret Agri et en rendant éligibles au crédit d'impôt pour dépenses de remplacement 3 jours supplémentaires de congés de formation.

[Retrouvez L'essentiel...](#)

## Les sénateurs LR présentent leurs propositions pour l'école



À l'initiative du groupe LR, le Sénat a adopté une proposition de loi pour « l'école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité ».

Faisant le constat que malgré une augmentation continue de ses moyens, **la performance de notre système éducatif ne cesse de se dégrader** - comme en attestent le décrochage dans les classements internationaux et les lacunes croissantes dans les domaines fondamentaux tels les mathématiques ou la lecture – nous avons donc tenu à proposer une « vraie réforme ».

Nos propositions se sont articulées autour de 4 pivots : égalité des chances sur tout le territoire, autonomie des établissements, transmission des savoirs et réaffirmation de la laïcité.

### Garantir l'égalité des chances sur tout le territoire

En notre qualité de représentants des territoires, nous avons porté une attention toute particulière à la question des fermetures de classe en milieu rural. Nous avons ainsi prévu que dans les communes de moins de 5 000 habitants, le conseil municipal devra systématiquement être consulté lorsqu'une fermeture de classe est envisagée. Un vote défavorable de sa part entrainera un moratoire de 3 ans sur cette fermeture !

Nous avons également créé un dispositif pour les « territoires ruraux à besoin éducatif particuliers », qui, à l'image des dispositifs d'éducation prioritaire urbains (REP et Rep+), disposera de moyens spécifiques pour accompagner les élèves.

### Redonner plus d'autonomie et de liberté aux établissements scolaires

Sur la base du volontariat, nous avons prévu que des établissements pourront expérimenter pendant 5 ans une gestion libre de leur personnel et de leurs moyens budgétaires, ainsi qu'une liberté en matière d'organisation pédagogique et de mise en place des dispositifs d'accompagnement des élèves.

Cette autonomie, formalisée au travers d'une contractualisation de ces établissements avec les rectorats et les collectivités territoriales, aura pour contrepartie l'atteinte d'objectifs en matière de réussite et de mixité.

### Améliorer la transmission des savoirs fondamentaux

Le groupe LR a fait adopter plusieurs dispositions pour aider les élèves en difficulté. Nous avons ainsi créé un service public de soutien scolaire, gratuit et disponible sur tout le territoire. Afin de l'animer, en complément des professeurs volontaires et des associations, le Sénat a créé au sein de la réserve civique une nouvelle réserve thématique dédiée : la réserve éducative.

Par ailleurs, pour tenir compte des exigences spécifiques de l'enseignement du premier degré, garant de l'apprentissage des savoirs fondamentaux, nous avons décidé la création d'une formation dédiée pour ses futurs enseignants, séparée de celle prévue pour les enseignants de second degré.

### Réaffirmer la laïcité

Considérant que la sortie scolaire constitue une activité liée à l'enseignement, identique sur ses principes et sa mission, à celle se déroulant dans une salle de cours, nous avons inscrit dans le code de l'Éducation l'obligation pour les accompagnateurs de sorties scolaires de conserver une neutralité politique et religieuse.

Grâce à cette disposition, les directeurs d'école et les chefs d'établissement ne se retrouveront plus seuls à devoir prendre une décision.

Le groupe LR se félicite de l'adoption de son texte proposant de vraies solutions à des difficultés indéniables. Ils souhaitent qu'il soit inscrit rapidement à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

**Retrouvez L'essentiel...**

---

## Le Sénat soutient les étudiants « aidants »

A l'initiative du groupe LR, le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de loi « pour tenir compte dans l'attribution des bourses de l'enseignement supérieur, de la situation de l'étudiant, aidant d'un parent en situation de handicap ».

Ces jeunes adultes, qui n'ont jamais fait l'objet d'une étude officielle, représenteraient 1 étudiant sur 10, soit 290 000 jeunes, partagés entre désir de réussir leurs études et nécessité d'organiser leur vie pour aider au mieux leur parent handicapé.

Conscients que la réussite d'un étudiant dépend des conditions matérielles et psychiques dans lesquelles il peut étudier - et que pour ces étudiants le handicap de leur parent a forcément des répercussions psychologiques, financières et sociales - nous avons souhaité que cette situation spécifique soit reconnue et que des droits particuliers soient ouverts.

Nous estimons en effet « qu'il est temps de les reconnaître, de les considérer et de les accompagner ».

C'est pourquoi, ce texte leur permet d'accéder, spécifiquement, en tant que « étudiant, aidant d'un parent » aux bourses sur critères sociaux (dont la refonte est en cours et sera effective lors de la prochaine rentrée universitaire).

Nous nous sommes également attachés à obtenir du Gouvernement l'engagement que les textes d'application simplifieront leur accès à ces aides (notamment en matière de justificatif du handicap parental), mais également que le chantier de l'adaptation des rythmes d'études et d'accompagnement de ces étudiants sera ouvert sans attendre.

---

## Participation aux travaux de la mission d'information sur le handicap



Groupe d'étude sur le handicap avec Marie-Amélie Le Fur présidente du Comité Paralympique et Sportif Français avec Cédric Vial (LR) auteur d'un rapport sur les AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap)

## L'équipe municipale de Messimy au Sénat



Le 13 mai dernier, j'ai eu le plaisir d'accueillir une partie de l'équipe municipale de Messimy en visite au Palais du Luxembourg.

En ma qualité de représentant des collectivités territoriales, je suis à la disposition des élus du Rhône qui souhaitent assister à nos travaux et visiter le Sénat.

---



## SUR LE TERRITOIRE



29 avril : inauguration de 3 salles de classes et du restaurant scolaire à Soucieu-en-Jarrest



Cérémonie du 8 mai à Vaugneray



14 Mai - Foire de Brindas



26 mai : inauguration de la maison de santé à Sainte-Foy-l'Argentière

Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner.



**Philippine van der Meulen**  
Collaboratrice parlementaire

Permanence parlementaire - Allée des Prés Rouets - ZA des Lats 69510 Messimy  
Senat - 15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 6  
Tél. 01 42 34 14 63 - c.di-folco@senat.fr - www.catherinedifolco.com